

Décision

Générale

colonial

Décision n° 01-84-1903 chargeant M, Dubarry, Secrétaire général des colonies, des fonctions de gouverneur intérimaire de la Côte française des somalis.

n° 01-84-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mai 1903

Numéro JO
n° 84 du 01/06/1903

Date du numéro
1 juin 1903

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret du 18 Juin 1884 : Vu le câblogramme ministériel, n°14 en date du 14 mai 1903

Vules besoins du service,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— M. Dubarry, secrétaire général, , prendra les fonctions de gouverneur p. i. de la Côte française 'des Somalis et dépendances a dater du 25 mai, jour du départ du Gouverneur titulaire en congé en France.

Art. 2

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera et insé irée Au . Journal Officiel du Protectorat,

A. BONHOURE.